

# *Le passeport sportif – Les changements*

LES CHANGEMENTS POUR LA SAISON 2019/2020 : LES PASSEPORTS SONT DÉLIVRÉS PAR LE COMITE DROME/ARDÈCHE DE KARATÉ

PASSEPORT UNIQUE AU TARIF DE 25 €

Conformément aux résolutions votées lors de l'assemblée générale de la fédération du 15 décembre 2018, **à compter du 1er septembre 2019, les passeports enfants ne seront plus vendus**

Les passeports enfants qui auront été délivrés ultérieurement resteront valables jusqu'au terme de leur durée de validité (8 ans à compter de la date de délivrance ou à l'atteinte de l'âge limite pour la détention d'un passeport sportif). Il devra être obligatoirement renouvelé si l'adhérent souhaite se présenter à l'examen du 1er Dan.

## **COMMENT OBTENIR VOTRE PASSEPORT SPORTIF ?**

La demande de passeport est individuelle ou faite par le club. La fiche de demande doit être dûment remplie. Le calcul du règlement se fait selon la quantité de passeports commandés plus le tarif postal en vigueur pour le renvoi, **sachant qu'un passeport pèse 30 g.**

La grille des tarifs postaux, se trouve sur la fiche de demande

**Le chèque doit être libellé à l'ordre du Comité Drôme/Ardèche de Karaté et D-A**

Les passeports sportifs. Ils permettent à tout licencié de pouvoir participer à des compétitions sportives et de justifier des passages de grades. Ils sont valables 8 ans à compter de leur date de délivrance.

**Chaque demande sera adressée au :**

Comité Drôme/Ardèche de Karaté et D-A  
Chez M. Condor Alain  
25, chemin de Brousse  
07380 Prades